

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 20 Jan 2006

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Rue A. Lavallée, 1

02 / 690.87.31

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3932

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : NOTIONS D'HARMONIE DE COULEURS

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
 TRANSITION

Code Référence : 611001U11C1

Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

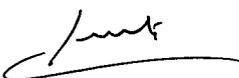
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P. o.

La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 6 décembre 2005
 Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Notions d'harmonie de couleurs

CODE DE
L'U.F. (3)

61 10 01 UM C 1

CODE DU DOMAINE
DE FORMATION (4) 601

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de : (1) transition
 du degré : (1) inférieur

(1) qualification
 (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1.... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l' Administration

Code de l'unité de formation : (3) <i>61 10 01 U M CI</i>	Code du domaine de formation : (4) 601
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>		<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(4)	(2)	(5)	(2)
Initiation à l'harmonie de couleurs : travaux pratiques		PP		L	16
Initiation à l'harmonie de couleurs : technologie du mé		CT		B	8
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX		P	6
			Total des périodes		30

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Nicole Schets
Nicole SCHETS

Directrice
J. LEONARD
Administrateur pédagogique

Date : **20 JAN. 2006**

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l' Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

Notions d'harmonie de couleurs

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
	601	Notions d'harmonie de couleurs 30 Périodes			NEANT			NEANT			
U n i t é F o r m a t i o n											

Notions d'harmonie de couleurs

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1 1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation initiera l'étudiant à l'harmonie des couleurs.

Notions d'harmonie de couleurs

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. **Capacités**

en français,

- ◆ de répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ de produire un texte suivi cohérent (informatif, narratif, injonctif ou expressif) au message simple mais clair respectant les structures de phrases et les règles fondamentales d'orthographe ;
- ◆ d'adopter une prononciation correcte et respecter les pauses de sens ;

en français et en mathématiques,

- ◆ de trouver une information par consultation d'ouvrages de référence ;
- ◆ de transposer, en langue française, des signes et codes d'autres langages et vice versa ;
- ◆ d'analyser et de comprendre un message :
 - ◆ en dégager les informations (distinguer les éléments essentiels des éléments accessoires) ;
 - ◆ dégager les liens entre les informations pour mettre en évidence la cohérence du message ;
- ◆ de reformuler le contenu d'un message tout en en préservant le sens ;
- ◆ d'utiliser directement et dans un même contexte une règle apprise, une méthode, un énoncé ;
- ◆ de reconnaître des situations comme semblables ou dissemblables.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Le certificat d'étude de base.

Notions d'harmonie de couleurs

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

Notions d'harmonie de couleurs

PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

En technologie :

- ⇒ d'identifier les organes ou éléments intervenant dans la perception de la couleur (yeux, cerveau, lumière)
- d'expliquer les phénomènes de synthèse soustractive et additive ;
- de distinguer les couleurs :
 - primaires,
 - secondaires,
 - tertiaires,
 - neutres,
 - les couleurs complémentaires,
 - tons rabattus, éclaircis ;
- de mélanger les couleurs dans de justes proportions ;
- de caractériser l'utilisation de la couleur dans l'espace ;
- d'expliquer le fonctionnement de la rose (ou cercle) chromatique ;
- de différencier par exemple en fonction de la théorie d'ITTENS, les différents types d'harmonie de couleurs :
 - par analogie,
 - par contraste,
 - en carré,
 - en rectangle
 - en triangle
- d'expliquer l'évolution de l'étude de la couleur.

En travaux pratiques :

- de réaliser une rose chromatique au départ des couleurs primaires ;
- de réaliser les outils nécessaires à l'utilisation de la rose chromatique :
 - carré
 - rectangle
 - triangle isocèle
 - triangle rectangle
- de réaliser des harmonies de couleurs sur base d'échantillons.

Notions d'harmonie de couleurs

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art, l'étudiant sera capable :

- de réaliser des harmonies de couleurs sur base d'échantillons proposés.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte du

- du soin apporté au travail,
- de la pertinence et de la justification des choix opérés,
- de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail.

Notions d'harmonie de couleurs

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience spécifique pour l'utilisation des couleurs dans l'espace.